FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du " REVEIL DU NORD "

Bureaux : 39, Rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Samedi 3 Janvier 1925

LE NUMERO 15 CENTIMES

Le roi Albert renonce à traverser le Sahara

Bruxelles, 2. — Le roi a décidé, ce matin, de renoncer au voyage au Sahara qu'il avait projeté.

Le souverain a appris de source sûre que des circonstances fortuites et notamment des crues récentes ont rendu difficiles certaines pistes du Sahara et que, dans ces conditions, la durée du voyage dépasserait probablement les dates qui avaient été fixées.

L'absence du roi ne pouvant se prolonger au-delà d'un terme strictement déterminé, le projet de voyage a dû être abandonné.

Des groupes se préparaient à attaquer les convois

Paris, 2. — Il y a quelques jours, le général Dinaux, commandant le territoire militaire d'Ain-Sefra (Sud-Algérien) faisait savoir au gouverneur général de l'Algérie qu'une certaine effervescence venait de se manifester dans les tribus du sud-marocain et que des groupes de rebelles se préparaient même à attaquer les convois automobiles.

Une attaque s'est déjà produite près de Colomb-Bechar

Des dispositions spéciales avaient été prises pour assurer la sécurité complète des voyageurs, lorsque dans la matinée du 2 janvier, jour fixé pour le départ de Paris des personnalités qui devaient prendre part au voyage d'inauguration de la ligne Colomb-Béchar-Tombouctou, un télégramme faisait connaître que le 29 décembre, une attaque à 30 kilomètres de Colomb-Béchar avait causé la mort de trois indigènes, dont un caïd et que plusieurs autres indigènes avaient été blessés.

Ces faits ayant été portés à la connaissance du Gouvernement belge, le roi Albert fut instamment prié de ne pas participer au voyage d'inauguration au-delà de Colomb-Béchar.

Ne pouvant accomplir en entier le voyage qu'il était si désireux d'entreprendre, le souverain a préféré y renoncer pour le moment, la traversée du Sahara ayant pour lui plus d'attrait que le trajet de Paris à Colomb-Béchar.

Livraisons en nature

La C. D. R. a fixé la procédure à suivre

Paris, 2. — La commission des réparations a fixé aujourd'hui la procédure à suivre provisoirement par la passation de contrats avec l'Allemagne, en vue d'obtenir de celle-ci des livraisons en nature au titre des réparations.

Le motif de la commission des réparations a été la nécessité d'instituer un régime provisoire, en attendant que la conférence des ministres des Finances alliés ait définitivement arrêté les pourcentages de répartition des versements que l'Allemagne doit effectuer, en exécution du plan Dawes.

Le vote de l'amnistie à la Chambre

Paris, 2. — Voici le scrutin de la Chambre sur l'ensemble du projet de loi modifié pour la seconde fois relatif à l'amnistie :

NORD. — Ont voté pour : Escoffier, Delory, Couteaux, Goniaux, Lebas, François Lefebvre, Piet, Saint-Venant, Beauvillain, Briffaut, Coppeaux, Daniel-Vincent, Loucheur et Delesalle.

Ont voté contre : Des Rotours, Plichon, Crespel, Grousseau, Louis Nicolle.

Se sont abstenus : Delourme, Barra et Deschin.

En congé : Macarez et Lemire.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté pour : Basty, Cadot, Maes, Evrard, Ferrand, Bernard, Abrami, Victor Morel.

Ont voté contre : Couhé, Lefebvre du Prey, De Saint-Just.

Se sont abstenus : Boulanger et Berquet.

AISNE. — Ont voté pour : Hauet, Accambray, Marquigny.

Ont voté contre : Forsy, Rillart, de Verneuil, Desjardins, Villemant, Ferté.

PAUL BONCOUR A LA S. D. N.

Paris, 2. — Le gouvernement français a fait savoir au secrétariat général de la S. D. N. qu'il avait désigné comme suppléant du représentant de la France, au Conseil, M. Paul Boncour, député.

M. Paul Boncour remplacera, d'autre part, M. Briand à la commission de coordination pour la réduction des armements.

LA GUÉRISON COMPLÈTE DE M. HERRIOT

Paris, 2. — Des avis les plus autorisés, la guérison complète de M. Herriot n'est plus qu'une question de quelques jours. Il est très à présent certain que le 13 janvier, date de la rentrée du Parlement, le Président du Conseil sera au banc du Gouvernement.

Mme KAMENEF, A PARIS

Moscou, 2. — On annonce que Mme Kamenef, l'une des sœurs de Trotsky, va prochainement quitter Moscou pour se rendre à Paris, où elle dirigera l'organisation de la représentation soviétique à l'Exposition des Arts décoratifs.

Scandale à Berlin

Berlin, 2. — Le scandale financier Kustiker-Barmat-Banque de l'Etat prussien fait tache d'huile. On a arrêté aujourd'hui l'ancien directeur ministériel au Trésor, directeur du Consortium Barmat, M. Kantz ; l'ancien directeur général de la banque d'Etat prussienne, M. Hellwig-Isaac ; le directeur général des Berliner Burgeneisenwerke, M. Staub; le directeur général de la Rot A. G. M. Gehrich.

Le directeur ministériel Kantz a joué un rôle équivoque comme arbitre dans plusieurs litiges entre le Trésor prussien et quatre sociétés industrielles au service desquelles il est passé dans la suite.

Dans la villa Barmat, à Wallensee, près de Berlin, on a trouvé dans une cassette, une énorme fortune en bijoux.

L'affaire prend en outre, une tournure politique. Les Barmat ont commencé à faire leur fortune, il y a quatre ans, en important en Allemagne une quantité considérable de produits alimentaires.

LES BIENFAITS DE L'ORGANISATION SYNDICALE

Chez les métallurgistes lillois

Le Syndicat de la Métallurgie de Lille et environs a connu depuis la guerre une ère d'indéniable prospérité

Les bienfaits de l'organisation syndicale ne se sont pas manifestés que dans le textile et chez les dockers de notre active région.

La corporation des ouvriers en métaux compte en effet aussi parmi les groupements professionnels qui en ont le plus profité.

Un exemple suffirait à le démontrer. On n'aurait en effet qu'à évoquer le passé fécond en réalisations et en victoires, du Syndicat lillois de la métallurgie. Il en est d'autres et de nombreux cependant, que nous nous plairons à souligner.

Chaque jour suffisant à sa tâche, nous allons exposer aujourd'hui l'historique du Syndicat de la métallurgie de Lille et ses environs, et souligner ses glorieuses, causes de sa vitalité.

Des débuts difficiles

C'est à 1879 que remonte l'origine du grand syndicat si prospère aujourd'hui. Il ne comptait alors que des effectifs squelettiques péniblement rassemblés par le regretté président Edouard Peert.

Un an après sa création, en 1880, une grève éclate qui durera 7 semaines. Les métallurgistes luttent pour la journée de 10 heures, le paiement horaire, se substituant au paiement au quart de jour, et la suppression de la semaine de « prévenance » en cas de départ. Ils obtiennent satisfaction, mais les leaders du mouvements sont mis à l'index, traqués, brimés, obligés de s'expatrier.

La répression patronale porte ses fruits. Les ouvriers influencés quittent le syndicat, acceptent les heures supplémentaires qu'on leur impose ; les avantages acquis ne tardent pas à être perdus. On en revient à la journée de 12 heures avec les salaires d'avant la grève.

Heureusement les ouvriers se ressaisiront et le marasme ne sera que momentané. En 1890, en effet, le Syndicat est réformé par Herfort, Emile Devernay père, Poulet, Corbez, etc.... Il ne tarde pas à reconquérir son influence, et marche vaillamment vers ses nouvelles destinées.

En 1905, nouvel échec. Une grève éclate chez Peugeot, pour diverses revendications. *Théo Devernay*, l'actif secrétaire actuel, est à la tête du mouvement qui échoue. Nouvelles répressions, nouvelles brimades patronales. Un grand nombre d'ouvriers doivent quitter Lille, pour aller s'installe. dans la région parisienne. La même année, quelques jours plus tard, une autre grève éclate à l'Usine de Fives, au sujet du renvoi d'un ouvrier. Elle a le même insuccès, toujours pour la même cause, en raison du manque de cohésion des forces ouvrières.

Jusqu'à la guerre en 1914, de nombreux mouvements partiels éclateront tous plus ou moins réussis. Le Syndicat subsiste...

De victoire en victoire !

La prospérité du Syndicat lillois de la métallurgie date de la guerre. Sous l'habile impulsion de son secrétaire, Théo Devernay, l'organisation ne connaît dorénavant en effet que des succès.

En *février 1919*, les délégués des Syndicats de la métallurgie et des mouleurs, obtiennent, après de laborieuses négociations avec le patronat des métaux, *une convention qui fixe le minimum des salaires et établit une classification des ouvriers.*

En mai 1919, à la suite d'une décision de Congrès, les Syndicats de mouleurs, de peignerons, d'électriciens, se fusionnent avec celui de la métallurgie. Les forces ouvrières se groupent. Elles n'en seront que plus fortes.

En *juin 1919*, une nouvelle entrevue des représentants patronaux et ouvriers se tient à Lille. Les *salaires minima* sont portés pour les manœuvres à 1 fr. 35 l'heure pour le smanœuvres spécialisés à 1 fr. 55, pour les ouvriers qualifiés à 1 fr. 90 et pour les apprentis à 0 fr. 50. Des majorations de salaires sont aussi accordées aux ouvriers travaillant hors des ateliers. Le principe de la journée de 8 heures est admis.

Le *23 novembre 1919*, nouvelle entrevue. L'application effective de la loi de 8 heures est décidée. Les ouvriers métallurgistes obtiennent en outre des règlements nouveaux sur la répartition des heures de travail, les dérogations et les récupérations. Les salaires sont portés aux taux suivants : manœuvres 1 fr 60, manœuvres spécialisés 1 fr. 80, ouvriers qualifiés 2 fr. 15. Le travail de la femme est aussi réglementé. Il est spécifié en outre qu'on n'embauchera plus de manœuvres âgés de moins de 18 ans. On décide aussi qu'un bulletin de salaires restera aux mains des ouvriers, ce qui évitera bien des différends dans les cas litigieux.

9 mars 1920, nouvelle victoire. Le Syndicat obtient une augmentation de 0 fr. 15 l'heure pour tous les ouvriers adultes, et de 0 fr. 05 pour les apprentis. La même année, en mai, le Syndicat obtenait en outre des augmentations de 0 fr. 20 pour les manœuvres, 0 fr. 15 pour les manœuvres spécialisés, et 0 fr. 10 pour les ouvriers qualifiés.

Le coût de la vie augmente sans cesse. Les revendications ouvrières se font plus pressantes. Le salaire minimum est considéré comme salaire maximum par les patrons. Les mouleurs de l'Usine de Fives se mettent en grève. Les patrons déclarent le lock-out. Le différend durera sept longues semaines, mais les ouvriers de toutes catégories n'obtiendront pas moins une augmentation de 0 fr. 25 et les apprentis de 0 fr. 10.

Pour les ouvriers travaillant d'après le système Rowan, on obtient que leurs heures de travail soient calculées de manière à ce qu'ils réalisent un bénéfice de 20 % sur le salaire de base.

Une ombre au tableau !

En 1921, le coefficient du coût de la vie, est fixé à 3,36. Il est faux ! Les ouvriers le contestent ! Les patrons imposent une diminution de salaires de 1 fr. 25 l'heure. L'organisation proteste mais doit finalement fléchir... La regrettable scission a fait des siennes... Le Syndicat n'a plus ses 8.000 adhérents. Les forces sont dispersées. La démagogie règne. Il faut s'incliner...

Forts de ce succès, les patrons reprennent l'offensive en mai 1922. Ils veulent imposer une nouvelle baisse de 0 fr. 25. Une grève éclate. Elle durera 10 semaines et coûtera 350.000 francs de secours à la caisse du Syndicat. Finalement, après un arbitrage, on décide que la baisse ne sera pas appliquée. Le travail reprend.

Nouveaux succès

Les ouvriers égarés se ressaisissent ; ils réintègrent l'organisation qu'ils n'auraient pas dû quitter. Premier résultat : en *avril 1923*, le Syndicat obtient 0 fr 25 d'augmentation pour tous les ouvriers métallurgistes, et 0 fr. 10 pour les apprentis.

Le 10 mars 1924, de nouvelles augmentations sont accordées, et les salaires sont portés à leur taux actuel, qui est de 2 fr. 30 pour les manœuvres, 2 fr 45 pour les manœuvres spécialisés, 2 fr. 75 pour les ouvriers qualifiés, et de 0 fr 70 pour les apprentis débutants.

A l'heure où nous écrivons, des négociations sont en cours dans le but de porter les salaires au niveau du coût de la vie. Dans le calme, dans l'ordre, le Syndicat poursuit son action féconde et bienfaisante. Il a reconquis ses effectifs. Il est fort. Il est puissant, il est en pleine prospérité.

Le jour de Noël, le Syndicat a offert à ses adhérents un brillant concert, qui a remporté un énorme succès. Des diplômes d'honneur ont été remis à 13 militants qui comptent 30 années de présence au Syndicat.

Telle est rapidement esquissée la grande œuvre réalisatrice du Syndicat lillois de la métallurgie.

N'avions-nous pas raison d'écrire que les travailleurs des métaux n'avaient rien à envier à leurs frères du textile ?

Marcel POLVENT.

Le mystère de la Croix-du-Bac éclairci

Le « Vieux-Romain » est mort écrasé par un train entre Ostende et Bruges

Le mystère de la Croix du Bac est en partie éclairci. Adolphe Vanlaemertinghe, dit le « Vieux Romain », de la disparition duquel nous avons à plusieurs reprises et longuement entretenu nos lecteurs, est mort le 11 septembre en Belgique. Il a été trouvé écrasé, sur la voie ferrée de Furnes à Avecappelle. La piste suivie par notre collaborateur jusqu'à Ostende était donc la bonne, puisque, nos lecteurs s'en souviennent, c'est le 8 septembre que le vieillard fut aperçu pour la dernière fois à Ostende.

Voici comment a pu être établie la fin tragique du « Vieux Romain ».

Les parquets belges avaient reçu le signalement du vieillard à la suite de l'enquête menée à la Croix du Bac. Il y a 15 jours. Or, les magistrats se rappelèrent qu'un inconnu avait été écrasé par un train entre Ostende et Bruges et avait dû être enterré sans être identifié.

La photo de l'inconnu, qui avait été prise avant l'inhumation, fut donc envoyée à la gendarmerie de La Gorgue, qui la présenta aux parents et amis du vieux Romain. Ces derniers ont nettement reconnu Vanvlaemertinghe.

Mais le mystère qui entourait cette affaire subsiste en ce qui concerne les causes de la mort du malheureux. On ignore, en effet, le pourquoi de son voyage dans cette région perdue des Flandres et s'il fut victime d'un accident ou se donna la mort. Le vieillard, quand son corps fut retrouvé, n'avait sur lui aucun papier d'identité, il n'y avait dans ses poches qu'un billet de chemin de fer pris la veille à Ostende. Est-ce le fait du hasard ? Ou le vieux Romain s'était-il dessaisi volontairement de tout papier afin d'entourer sa mort volontaire d'un mystère impénétrable ? Et, dans ce cas, qu'est-ce qui le poussa à se jeter sous un train pour pouvoir trouver une mort affreuse ?

Autant de points qui, vraisemblablement, ne seront jamais élucidés.

A partir d'aujourd'hui notre journal n'est plus antidaté

Le "roi du désert" artiste de Cinéma

Ce lion, remarquablement dressé, pose à Los Angeles, la capitale américaine du Cinéma, devant les opérateurs d'un film à sensation

Lire en 4e page : LE RÊVEIL DU CINÉMA

NOUVEL-AN A L'ÉLYSÉE

Parmi les ambassadeurs et attachés chamarrés venus présenter leurs vœux et souhaits au Président de la République, on a beaucoup remarqué le représentant des Soviets, M. Krassine, que l'on voit ici (×) à gauche en tenue bourgeoise élégante, chapeau haut de forme, cravate blanche et gants blancs (Wide World Photos)

Jeudi matin, à 10 heures, le Président de la République a reçu successivement les ministres et sous-secrétaires d'État, qui l'ont ensuite assisté pour les réceptions et visites traditionnelles du Nouvel An. En raison de son état de santé, M. Herriot s'était fait excuser. M. Gaston Doumergue a retenu à déjeuner les membres du gouvernement, les maréchaux, le général Dubail et le général Gouraud.

M. Doumergue a reçu l'après-midi, à 14 heures, le corps diplomatique. Mgr Ceretti, doyen, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que la vraie paix, fondée sur la justice et le respect du droit, était une des conditions essentielles de la prospérité des peuples. Il a formé des vœux pour que cette paix règne, pleine et entière sur la belle France et sur le monde entier.

Dans sa réponse, le Président de la République a dit que la France aspirait, autant que tous les autres peuples, à cette paix réparatrice. Il a demandé la collaboration de tous les gouvernements pour faire fructifier cette idée de l'arbitrage, assurer le respect des traités et donner à toutes les nations la sécurité indispensable à leur développement. Il compte pour cela sur l'autorité du corps diplomatique.

Après la réception du corps diplomatique, les corps constitués, les députations et délégations de l'armée et des diverses administrations ont été reçus dans l'ordre accoutumé par le Président de la République.

M. Doumergue s'est rendu, à la fin de l'après-midi, à la présidence du Conseil, pour faire une visite à M. Herriot qui, en raison de son état de santé, n'avait pu assister aux réceptions de l'Elysée.

En outre, M. Doumergue a reçu de nombreux télégrammes des chefs d'Etat des nations alliées, des représentants de la France à l'étranger, des gouverneurs des colonies, ainsi que des municipalités et groupements de province.

Réceptions à Bruxelles

Jeudi, la colonie française de Bruxelles s'est rendue nombreuse à l'ambassade pour présenter ses vœux à l'ambassade.

Répondant aux souhaits qui lui étaient exprimés, M. Herbette a remercié. Il a exprimé le souhait que l'union entre les Français de Belgique se fasse toujours plus intime.

La grève des tramways de l'E. L. R. T. vient de se terminer

Le trafic sera complètement repris, le personnel ayant obtenu satisfaction

Le conflit qui divisait le personnel de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing et la direction de cette Compagnie a pris fin. Le personnel recevant une entière satisfaction, votait vendredi 2 janvier, au cours d'une assemblée générale, tenue à La « Paix, boulevard de Strasbourg à Roubaix, en même temps qu'une autre fraction, rassemblée à Marcq-en-Barœul, un ordre du jour de reprise du travail.

Dans chacune de ces réunions, Molard, secrétaire général du syndicat, a rendu compte de l'entrevue qui avait eu lieu la veille à la Préfecture entre les délégués du personnel des tramways et la direction de la Compagnie, en présence de M. Grimpret, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

C'est au cours de cette entrevue à la Préfecture que les représentants de la Compagnie ont accepté les revendications des ouvriers. On sait que la direction, ayant renoncé à son projet de spécialisations à un certain nombre d'agents sur certaines lignes de Tourcoing avait proposé un service de roulement par année. Les ouvriers avaient demandé un roulement par semestre et c'est cette manière de voir que la Compagnie a reconnue.

On devine avec quelle joie fut accueillie cette nouvelle, à la suite de quoi la reprise du travail a été immédiatement décidée pour samedi matin.

Néanmoins, pour faire droit à la demande des pouvoirs publics, les ouvriers ont consenti à ce que soient remises en service dès l'après-midi de vendredi, les deux lignes du Mongy Lille-Roubaix et Lille-Tourcoing.

Le trafic reprendra donc samedi matin sur les autres lignes du réseau.

L'ordre du jour du personnel de la Compagnie

Voici l'ordre du jour qui a été voté à la suite de la réunion qui a eu lieu salle de la Coopérative « La Paix », le vendredi 2 janvier à 11 heures 30.

« Les agents des tramways de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, réunis le 2 janvier 1925 à la Coopérative « La Paix » à Roubaix et au Pavillon des Sports à Marcq-en-Barœul pour prendre position en face du résultat des derniers pourparlers avec la Préfecture et la direction de la Compagnie, enregistrent avec satisfaction les succès obtenus.

Rappelant que la grève a été déclanchée pour marquer leur mécontentement contre les agissements de la Compagnie qui depuis plus d'un an tentait vouloir implanter à nouveau la discipline arbitraire d'avant guerre en même temps qu'imposer sa volonté sur toutes les questions importantes sans ne plus tenir aucun compte des avis du personnel et de son organisation syndicale, tactique qui faillit à plusieurs reprises durant l'année écoulée provoquer la grève.

Soulignant que l'objet qui détermina la grève fut la volonté de la Compagnie de restaurer à Tourcoing un mode de service de tout temps réprouvé par le personnel et combattu par le syndicat.

Considérant qu'à la suite des entrevues qui viennent d'avoir lieu tout apaisement a été donné à la délégation en ce qui concerne le premier grief rappelé ci-dessus.

Considérant qu'au point de vue du service de Tourcoing, la Compagnie a abandonné sa prétention de faire de la ligne Tourcoing-Halluin une ligne spéciale exploitée avec des agents sélectionnés et, qu'elle a abandonné également sa prétention de faire plusieurs services sur chacun desquels une même catégorie d'agents aurait toujours travaillé.

Considérant qu'en lieu et place de ces prétentions la Compagnie a accepté que toutes lignes du réseau de Tourcoing fussent faites dans l'espace d'une année par l'ensemble des agents affectés à ce dépôt.

Considérant que ces concessions font disparaître le deuxième grief du conflit et correspondant en tout points aux revendications du personnel intéressé, ils se déclarent entièrement satisfaits et décident la reprise du travail pour demain matin, 3 janvier.

Pour répondre à une demande des pouvoirs publics, ils déclarent consentir à ce que le travail soit repris dès ce jour sur les lignes des boulevards Lille-Roubaix et Lille-Tourcoing.

Heureux des succès obtenus, ils approuvent la commission et la délégation et adressent leurs remerciements aux pouvoirs concédant et notamment à M. Grimpret, ingénieur en chef du département, pour les efforts par eux déployés en vue de la bonne solution rapide du conflit.

Satisfaits de constater la belle solidarité qui leur a valu cette belle victoire syndicale et de la discipline exemplaire avec laquelle la totalité du personnel a observer la décision de grève générale et le dévouement que chacun a avec enthousiasme apporté dans l'action engagée et décidé à se défendre solidairement chaque fois qu'il sera nécessaire ; ils lèvent la séance aux cris de « Vive l'unité ouvrière qui permet de vaincre » ; « Vive la solidarité ! Vive le Syndicat ! »

Le krach d'un architecte Lillois

Au début de l'audience de vendredi, M. X... architecte-entrepreneur, assisté de son avocat, Me Moitier, a déposé son bilan entre les mains du président du Tribunal de Commerce, puis a demandé à être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire.

Le Tribunal de Commerce a mis l'affaire en délibéré. Il fera connaître sa décision à huitaine.

MORT DU PROFESSEUR BERGONIÉ

Paris, 2. — Le professeur Bergonié, dont on connaît les remarquables travaux sur le cancer et dont l'état était des plus alarmants depuis quelques semaines, est mort vendredi matin, dans la maison qu'il occupait à Bordeaux, 8 bis, rue du Temple.

Jusqu'à ses derniers moments et malgré les souffrances endurées, le professeur a fait preuve d'un sang-froid et d'une énergie extraordinaires. Il avait reçu, il y a quelques jours, des mains du maréchal Pétain, le grand-cordon de la Légion d'Honneur.

Dès qu'il a reçu la nouvelle de la mort du professeur Bergonié, victime de son dévouement à la science, M. Godart, ministre du Travail et de l'Hygiène, a chargé le préfet de la Gironde de présenter à la famille sa condoléances et celles du Gouvernement pour le deuil que cette perte irréparable apporte à la France.

Aucune cérémonie funèbre, ni religieuse, ni civile, n'aura lieu.

Le professeur a légué son corps à la Faculté de Médecine afin de permettre à ses disciples une étude sur les ravages du terrible mal qui l'a emporté.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Gros temps de sud-ouest, pluies suivies d'éclaircies et d'averses. Température 2°.

Promesse, à nos lecteurs, d'étrennes Delly...cieuses

En présentant, Jeudi matin, à nos lectrices et à nos lecteurs, nos souhaits de bonne année, nous leur avons promis des étrennes.

Ces étrennes consistant en la publication prochaine du plus joli roman de Delly feront certainement la joie de tous, car les romans de Delly charment tous ceux et celles qui les lisent. Nous en avons eu maints témoignages lorsque nous avons publié une de ses œuvres « La Chatte Blanche ».

Delly... kekseksa ? demanderait Gavroche. Nos lectrices ont cru voir en cet auteur une femme, car il montre une connaissance approfondie du cœur humain.

Mais il semble avoir tant vu, tant erré et dans des mondes si divers qu'elles hésitent à se prononcer.

Serait-ce un homme qui porterait ce nom à consonnance anglo-saxonne ?

Ce qui est certain c'est que homme ou femme, Delly, l'énigmatique signataire des plus beaux romans d'amour verra publier bientôt dans nos colonnes son œuvre maîtresse.

Nous tiendrons ainsi notre promesse de donner à nos lectrices et à nos lecteurs des étrennes délicieuses.

Les Fonctionnaires obtiennent les cinq cents francs

Le Sénat s'est finalement rallié aux propositions Gouvernementales

L'heure à laquelle se sont terminées les séances des Chambres, le 1er janvier ne nous ont pas permis de donner dans toutes nos éditions les derniers votes intervenus, notamment à propos de l'allocation provisoire de 500 fr. aux fonctionnaires. Il a fallu, en effet, toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier, aux Chambres, pour en finir avec les trois projets dont le vote devait nécessairement intervenir avant la clôture de la session extraordinaire.

Le cahier de crédits supplémentaires, dans lequel le gouvernement avait inscrit une allocation de 500 fr. a fait, de 17 heures du soir à 6 heures du matin, la navette entre les deux Assemblées. Finalement, par 149 voix contre 136, le Sénat, qui avait tout d'abord refusé d'accorder les 500 francs et avait fixé à 250 francs le montant de l'allocation provisoire aux fonctionnaires, s'est rallié aux propositions gouvernementales, votées à l'unanimité par la Chambre.

Les douzièmes provisoires et la convention avec la Banque de France ont fait également la navette. Pour l'un et l'autre projet, c'est la thèse du Sénat qui l'a emporté.

Le décret déclarant close la session extraordinaire de 1924 a été lu à 6 heures du matin, à la Chambre, par M. René Renoult, et à 6 heures 45 au Sénat par M. Clémentel.

Les Chambres reprendront leurs travaux le second mardi de janvier, c'est-à-dire le 13. Ainsi le veut la loi constitutionnelle.

L'ambassade du Vatican

Au cours de la discussion des douzièmes provisoires, M. Chéron demanda si rien ne serait modifié à la situation actuelle en ce qui concerne le Vatican, avant que le Sénat ait pu examiner le budget de 1925.

M. CLEMENTEL répondit :

« D'accord avec M. le président du Conseil, je déclare que les crédits prévus comprennent les crédits dont a parlé M. Chéron et que les dépenses afférentes à l'ambassade du Vatican seront prévues et couvertes au moyen de la répartition qui sera par décret spécial ».

Les dommages de guerre

Au sujet des indemnités de dommages de guerre, MM. de Lubersac et Chénebenoit se sont inquiétés de savoir quelle sera la limite d'émission d'obligations de la Défense nationale.

« Elle sera de 549 millions pour janvier et février », répond le ministre.

Le ministre autorisera-t-il le Crédit national à émettre l'emprunt nécessaire aux sinistrés ?

M. Clémentel déclara que le gouvernement s'efforcerait par tous les moyens à acquitter cette dette sacrée.

« Quand j'ai envisagé, dit-il, des possibilités d'émission, elles correspondaient à la réalité ; on pouvait croire qu'un emprunt du Crédit National serait productif.

Aujourd'hui, rien n'est moins sûr qu'une possibilité d'émission.

Nous devons nous réunir le 15 janvier. Nous vous demandons de nous aider.

Au cas où l'émission serait impossible, la Trésorerie pourrait mettre à la disposition des sinistrés, en attendant, 50 millions par mois. Nous ne pouvons faire mieux.

Le gouvernement, comme le Parlement, veut tenir l'engagement de la France envers les sinistrés ».

L'imputation des impôts pour les petits sinistrés

D'autre part, le Sénat a ratifié l'article 53 bis adopté par la Chambre et restreignant le droit d'imputation des impôts sur les dommages de guerre aux seuls sinistrés dont les dommages de guerre totaliser ne dépassent pas 10.000 francs en perte subie.

EN DEUX LIGNES

Londres. — Jeune Galloise a donné le jour à 4 enfants parfaitement constitués : 2 garçons, 2 filles.

Berlin. — Femme la plus vieille d'Allemagne Bertha Rubbeler, vient de mourir à 108 ans.

Dakar. — Docteur Voronoff et député Louis Proust arrivés. Conférences médicales, puis départ Soudan.

Lisbonne. — Traité commerce avec Allemagne expirant 31 décembre 24, prolongé un an.

Berlin. — Négociations commerciales Italo-Allemandes reprendront à Rome, le 5 janvier.

Narbori (Afrique britann.). — Cours chasse Souverain duc d'York a abattu un rhinocéros.

Londres. — Maréchal Air, Sir John Maitland Salmond, a pris command. défense aér. Angleterre.

Vienne. — Ex-député communiste Reichstag, M. Iwan Retz, porteur faux passe-port, arrêté.

Cherbourg. — A Beaumont, trois maisons détruites par tornade. Femme tuée.